



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Vannes, le 26/11/2021

Délégation départementale du
Morbihan
Département Santé-Environnement
Affaire suivie par : Antonin POTELON
Mèl. antonin.potelon@ars.sante.fr

La Directrice de la Délégation
Départementale de l'Agence Régionale
de Santé du Morbihan

à

Jean-Marie BAHU
Wpd solar France
11 impasse Juton
44 000 NANTES
Jm.bahu@wpd.fr

Objet : Servitude d'utilité publique à Ménéac (56)

Monsieur,

Par courrier du 5 novembre 2021, vous m'interrogez sur la présence de servitudes d'utilité publique sur la commune de Ménéac. Votre demande intervient dans le cadre de l'étude d'un projet agri-photovoltaïque.

Je vous informe que la commune de Ménéac n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est présent sur la zone.

Pour le Directeur Général de
l'Agence régionale de santé
et par délégation,

La Directrice de la délégation
départementale du Morbihan

La Responsable du département
Santé Environnement,

Myriam BEILLON

Délégation départementale du Morbihan
32 boulevard de la Résistance
CS 72283
56008 Vannes Cedex
Tél : 02.97.62.77.71
Mél : ars-dd56-direction@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr   